

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2021**

Délibération
n°2021.12.318

**Rapport sur le prix et la
qualité du service public
de l'assainissement non
collectif - année 2020**

LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis Salle Paul DAMBIER rue des Bouvreuils 16430 CHAMPNIERS suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 03 décembre 2021

Secrétaire de Séance : Monique CHIRON

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Véronique ARLOT à Vincent YOU, Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU, Séverine CHEMINADE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Fadilla DAHMANI à Jérôme GRIMAL, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Catherine REVEL, Fabienne GODICHAUD à Monique CHIRON, Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Jean-Philippe POUSSET à Xavier BONNEFONT, Valérie SCHERMANN à François ELIE, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER, Zalissa ZOUNGRANA à Gilbert PIERRE-JUSTIN,

Excusé(s) : Véronique ARLOT, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Valérie DUBOIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Sandrine JOUINEAU, Gérard LEFEVRE, Jean-Philippe POUSSET, Valérie SCHERMANN, Philippe VERGNAUD, Zalissa ZOUNGRANA Brigitte BAPTISTE, Chantal DOYEN-MORANGE, Denis DUROCHER, Martine PINVILLE, Roland VEAUX

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 DÉCEMBRE 2021

**DÉLIBÉRATION
N° 2021.12.318**

ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur HUREAU

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - ANNEE 2020

Après le vote du compte administratif 2020 par délibération n° 88 du conseil communautaire de GrandAngoulême du 27 mai 2021, il convient d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif prévu à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, au titre de l'exercice 2020.

Il a pour objectifs :

- De fournir au conseil communautaire et aux conseils municipaux les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de l'assainissement non collectif, ses évolutions et ses facteurs explicatifs ;
- D'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers ;
- D'inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Il comprend les parties suivantes :

Caractéristiques techniques du service de l'assainissement non collectif ;

- Tarification et recettes du service ;
- Indicateurs de performance ;
- Financement des investissements ;
- Abandons de créances et versements à un fond de solidarité.

Les éléments du rapport sont présentés en annexe.

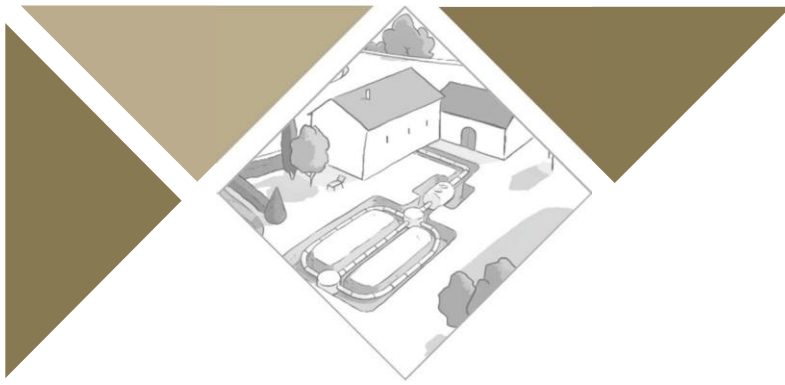
Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 7 décembre 2021,

Je vous propose :

D'APPROUVER le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 21 décembre 2021	<u>Affiché le :</u> 21 décembre 2021



RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE

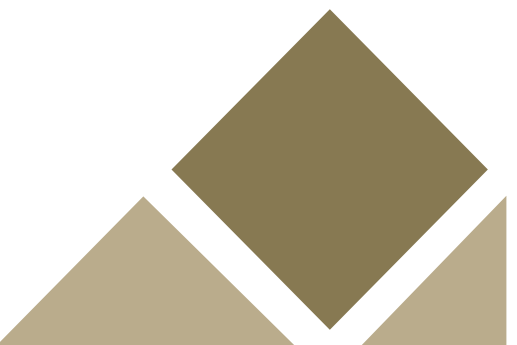
DU SERVICE PUBLIC

Assainissement non collectif

GrandAngoulême

Exercice 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2020 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.



Sommaire

PRIX & QUALITE	0
DU SERVICE PUBLIC	0
1. Caractérisation technique du service	2
1.1. Présentation du territoire desservi	2
1.2. Estimation de la population desservie	2
2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service	3
2.1. Modalités de tarification	3
2.2. Les Recettes du service	4
3. Activités du service	5
4. Indicateurs de performance	6
4.1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	6
4.2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	6

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : GrandAngoulême (Communauté d'agglomération)
- **Communes desservies** : ANGOULÊME, ASNIÈRES-SUR-NOUÈRE, BALZAC, BOUËX, BRIE, CHAMPNIERS, CLAIX, LA COURONNE, DIGNAC, DIRAC, FLÉAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, L'ISLE-D'ESPAGNAC, JAULDES, LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MARSAC, MORNAC, MOUTHIERS-SUR-BOËME, NERSAC, PLASSAC-ROUFFIAC, PUYMOYEN, ROULLET-SAINT-ESTÈPHE, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT-MICHEL, SAINT-SATURNIN, SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE, SERS, SIREUIL, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE, TROIS-PALIS, VINDELLE, VOEUIL-ET-GIGET, VOULGÉZAC, VOUZAN

Le service est exploité en régie. Il assure les taches suivantes: application du règlement du service, contrôle de bonne exécution installation nouvelle, contrôle de conception installation nouvelle, diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien.

1.2. Estimation de la population desservie

Le service public d'assainissement non collectif couvre un parc d'environ 14753 installations.

2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Modalités	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Variation
Tarif du contrôle des installations en € TTC	15,00	15,00	0
Tarif de l'examen préalable de la conception € TTC	100,00	100,00	0
Tarif de vérification de l'exécution des travaux € TTC	60,00	60,00	0
Contrôle lors d'une transaction immobilière € TTC	70,00	70,00	0%

2.2. Les Recettes du service

En € TTC	Collectivité
Montant des contrôles réalisés	229 633,00
Montant de travaux réalisés	0,00
Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	0,00
Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	2 594,00
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00
Total	232 227,00

3. Activités du service

Prestation	2019	2020	Variation
Contrôle de conception installation nouvelle	229	193	-15,72%
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	189	157	-16,93%
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	609	366	-39,90%
Contrôle à la demande du propriétaire (vente)	333	283	-15,02%
Avis sur certificat d'urbanisme	128	90	-29,69%

4. Indicateurs de performance

4.1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Nombre de points max.	Points obtenus
Partie A		100	
VP. 168	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20
VP. 169	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20
VP. 170	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30
VP. 171	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30
Partie B			
VP. 172	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0
VP. 173	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	20	0
VP. 177	Le service assure le traitement des matières de vidange	10	0

Pour 2020, l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 100 (100 en 2019).

4.2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

	2019	2020	Variation
nombre d'installations neuves ou réhabilitées déclarées conformes	2 791	2 983	
nombre d'installations considérées, dans le cadre du contrôle du fonctionnement et de l'entretien, comme ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	11 288	11 611	
nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.166 + VP267)	14 079	14 594	+3,66%
nombre total d'installations contrôlés depuis la mise en place du service(VP.167)	14 674	14 753	+0,54%
Taux de conformité [%]	95,9 %	98,9 %	

ANNEXE 1	SPANC GA RPQS 2020	Unité	2020
Indicateurs clés			
Taux de couverture de l'ANC		%	
Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service (VP.181)		hab.	145 970
Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service d'ANC (D.301)		hab.	NC
Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations (VP.305)		Oui/non	OUI
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D.302) - A SAISIR		0-140 pts	
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D.302) - Calcul de vérification		0-140 pts	
Partie A		0-100 pts	
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP.168)		Oui/non	OUI
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (VP.169)		Oui/non	OUI
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans (VP.170)		Oui/non	OUI
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (VP.171)		Oui/non	OUI
Partie B		0-40 pts	
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (VP.172)		Oui/non	NON
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (VP.173)		Oui/non	NON
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (VP.174)		Oui/non	NON
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P.301.3) - A SAISIR		%	
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif - Calcul de vérification		%	
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167)		Unité	14 753
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (VP.166)		Unité	2 983
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.267)		Unité	11 611
Financier			
Tarifs			
Tarif du contrôle de l'ANC (DC.196)		€	15€/AN
Tarif TTC de l'examen préalable de la conception (complémentaire) (DC.325)		€	100,00
Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux (complémentaire) (DC.326)		€	60,00
Budget global du service - Collectivité + Exploitant(s)		232 227,00	
Montant des recettes provenant des contrôles (DC.197)		€	229 633,00
Montant financier des travaux réalisés (DC.198)		€	
Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange (complémentaire) (DC.327)		€	
Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers (complémentaire) (DC.328)		€	2 594,00
Abondement par le budget général (complémentaire) (DC.329)		€	0,00
Assujettissement à la TVA (complémentaire) (DC.330)		Oui/non	Non
Dont budget Exploitant(s)			
Montant des recettes provenant des contrôles		€	
Montant financier des travaux réalisés		€	
Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange (complémentaire)		€	
Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers (complémentaire)		€	
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167) - Calculs de vérification			
Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation (complémentaire) (DC.320)		Unité	NC
Par taille en EH			
Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées (DC.307)		Unité	14 736
Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées (DC.308)		Unité	17
Par type (individuel/regroupé)			
Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées (DC.309)		Unité	8
Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements (DC.310)		Unité	9
Par filière de traitement			
Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place (DC.311)		Unité	NC
Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué (DC.312)		Unité	NC
Nombre d'installations agréées contrôlées (DC.313)		Unité	NC
Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes) (DC.314)		Unité	NC
Par mode d'évacuation des eaux			
Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol (complémentaire) (DC.316)		Unité	NC
Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (complémentaire) (DC.317)		Unité	NC
Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration (complémentaire) (DC.318)		Unité	NC
Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation (complémentaire - calculé) (DC.319)		Unité	NC
Parc			
Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC (DC.306)		Unité	nc
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N (complémentaire) (DC.332)		Unité	193
Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches (complémentaire) (DC.315)		Unité	0
Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N (complémentaire) (VP.303)		Unité	RAS
Parc existant			
Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle (complémentaire) (DC.321)		Unité	?
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N (complémentaire) (VP.334)		Unité	649
Parc neuf/réhabilité			
Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service (complémentaire - calculé) (DC.322)		Unité	31
Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N (complémentaire) (DC.331)		Unité	78
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N (complémentaire) (DC.333)		Unité	157
Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées (complémentaire) (DC.342)		Unité	0
Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle (complémentaire) (DC.343)		Unité	78
Nombre d'opérations neuves dans l'année N (complémentaire) (DC.341)		Unité	79
Niveau de service			
Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N) (complémentaire) (VP.301)		Oui/non	N
Fréquence (en années) du contrôle périodique (complémentaire) (VP.323)		an(s)	8
Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N) (complémentaire) (VP.324)		Oui/non	N
Existence d'une permanence téléphonique (O/N) (complémentaire) (VP.335)		Oui/non	O
Existence d'une permanence physique (O/N) (complémentaire) (VP.336)		Oui/non	O
Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N) (complémentaire) (VP.337)		Oui/non	N
Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N) (complémentaire) (VP.338)		Oui/non	O
Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N) (complémentaire) (VP.339)		Oui/non	O
Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N) (complémentaire) (VP.340)		Oui/non	O
Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N) (complémentaire) (VP.302)		Oui/non	N

